

Table de concertation No. 1

Formation fondamentale

Membres :

Co-présidents : Marc Brosseau et Pierluigi Piovanelli

Professeurs : Frans De Bruyn, Ian Mackay, Christian Milat, Sonia Sikka¹

Comité de gestion : Geneviève Mareschal

Personnel administratif : Isabelle Mayrand

Étudiants: Josh Burrill, David Gick.

Préambule

La table de concertation No.1 a été mandatée d'examiner la question de la formation fondamentale, c'est-à-dire l'ensemble des cours jugés essentiels à la formation de tous les étudiants inscrits dans les programmes relevant de la Faculté des arts. Les membres se sont réunis une première fois pour discuter du mandat qu'ils se donnaient eux-mêmes, ont échangé de l'information concernant les pratiques qui prévalent au sein de diverses universités ontariennes puis canadiennes. Ils ont aussi reçu de la part des départements d'English, de Français et de Philosophie, un ensemble de documents relatifs aux cours associés à la formation fondamentale qui sont offerts par ces départements.

A) La Formation fondamentale ailleurs en Ontario et au Canada

À l'Université d'Ottawa, La Faculté des arts est la seule qui exige 12 crédits de formation fondamentale. À quelques rares exceptions près², les autres facultés de l'université requièrent de leurs étudiants de premier cycle de suivre 6 crédits de cours de langue. Ailleurs en Ontario, seuls les cours de langue sont exigés. En fait, parmi les exemples que nous avons examinés ailleurs, au Canada anglais, il n'existe pas d'exigences formelles autres que les cours de langues, ou l'obligation de suivre des cours de différents domaines (sciences, humanités, sciences sociales, par exemple) afin d'assurer un minimum de culture générale, mais pas de cours de pensée critique ou philosophique comme tels. L'exemple québécois est, à cet égard, un peu particulier du fait de l'existence des CEGEP qui se chargent pour une bonne part de ce que nous

¹ Sonia Sikka a été représentée par son collègue Vincent Bergeron au moment de la dernière rencontre de la table.

² Par exemple, l'École de psychologie, qui relève de la Faculté des sciences sociales, a les mêmes exigences que la Faculté des arts pour les étudiants inscrits dans un B.A. en psychologie.

entendons ici par formation fondamentale (ce qui inclut des cours de langue *et* de philosophie). On pourrait dire que la philosophie éducative qui prévaut à la Faculté des arts est une forme de compromis entre les modèles ontariens (et par extension canadiens anglais) et québécois. La question se pose donc à savoir si ce compromis entre deux approches de la formation fondamentale doit être maintenu (quitte à être amélioré) ou si un alignement sur le modèle ontarien (qui est d'ailleurs celui du reste de l'université) est opportun.

B) Questions soulevées par les membres de la table de concertation

Formation fondamentale ou compétence de base? (Basic skills or foundational courses)?

Les membres de la table de concertation ont discuté de l'étendue de la notion de « formation fondamentale ». Les différences d'étiquette entre le français (formation fondamentale) et l'anglais (basic skills) suggèrent qu'il faut d'abord se pencher sur le contenu de la notion. La culture générale fait-elle partie de la mission que l'on donne à la formation fondamentale, ou doit-on en restreindre l'extension et ne parler que de « compétences de base », comme le suggère le terme anglais? Par ailleurs, si la transmission des bases d'une culture générale fait partie de la mission de l'université, doit-on penser que cette mission est remplie par les 12 crédits présentement associés à la formation fondamentale, ou est-elle plutôt remplie par la diversité inscrite dans la structure même des divers programmes offerts par la faculté? Nous sommes d'avis qu'il est présomptueux de croire que douze crédits de cours puissent remplir une pareille mission et qu'il est donc sage de restreindre l'extension de la notion de formation fondamentale. Au terme de la première rencontre des membres de la Table no. 1, il a été proposé de définir les compétences de base comme suit et de soumettre ces idées à un débat ouvert dans le cadre d'un *Town Hall*, le 15 novembre dernier:

Compétences de base :

- i) Maîtriser la langue
- ii) Savoir communiquer
- iii) Être capable de raisonnement critique

Les cours de langue (6 crédits) remplissent-ils la mission i) et ii)? À leur arrivée, les étudiants possèdent des compétences linguistiques très diverses. Pourtant, l'offre de cours est plutôt standardisée.

Français :

FRA1710, Littérature et lecture du monde
FRA1720, Littérature et plaisir de l'écriture

Anglais:

ENG1100 Workshop in Essay Writing

Trois crédits parmi:

ENG1120 Literature and Composition I: Prose Fiction
ENG1121 Literature and Composition II: Drama and Poetry

Convient-il de :

- 1) ajuster l'offre en l'adaptant aux niveaux de compétence des étudiants à leur arrivée?
- 2) considérer l'exemption d'une partie des exigences linguistiques de base pour les étudiants possédant une excellente maîtrise de la langue?
- 3) exiger un test de compétence à diverses étapes du parcours?

En ce qui concerne la pensée critique, pour l'instant les dimensions ii) et iii) de la formation fondamentale sont assurées par 6 crédits de philosophie :

Français :

PHI1501, Raisonnement et pensée critique

Trois crédits parmi :

PHI1502, Raisonnement moral
PHI1503, Les grandes questions philosophiques
PHI1504, Les grands philosophes

Anglais :

PHI1101 Reasoning and Critical Thinking

Trois crédits parmi:

PHI1102 Moral Reasoning
PHI1103 Fundamental Philosophical Questions
PHI1104 Great Philosophers

1. Est-ce la meilleure façon de développer la pensée et le raisonnement critiques?
2. 3 crédits de philosophie pourraient-ils suffire? Lesquels?
3. Cette compétence peut-elle être développée dans le cadre d'autres cours?

Ce *Town Hall* a suscité un intérêt limité : une quinzaine de participants, un seul étudiant, les professeurs présents provenaient essentiellement des trois départements directement concernés (English, Français et Philosophie). Il ressort tout de même de cette rencontre que la maîtrise de la langue et les compétences en communication sont des éléments essentiels de la formation générale de tous les étudiants. Les arguments qui militent en faveur du maintien, de l'amélioration ou de l'adaptation de la formation en langues sont nombreux. Les trois éléments de question proposés méritent d'être poursuivis et faire l'objet de recommandations concrètes. Plusieurs professeurs de philosophie ont fait un plaidoyer en faveur du maintien des cours de philosophie obligatoires et ont assuré les membres de la table de leur intention de mieux coordonner le contenu de ces cours (notamment les cours PHI 1101 et 1501, qui sont obligatoires pour tous) qu'ils jugent essentiels pour le développement de l'esprit critique des étudiants. Aucun étudiant ou professeur n'a jugé utile de communiquer avec les co-présidents par écrit pour leur faire part de leur point de vue sur la question.

C) Consultation auprès des étudiants

En dépit de plusieurs invitations auprès des associations étudiantes, nous n'avons pas eu beaucoup de succès dans nos efforts pour obtenir le point de vue des étudiants. Une rencontre a finalement eu lieu en février (grâce aux efforts d'Isabelle Mayrand, que nous remercions) avec une dizaine d'étudiants. Quelques autres nous ont communiqué leurs points de vue par écrit. Voici ce qui se dégage de cette consultation.

Cours de langue

En ce qui concerne les cours obligatoires en langue et littérature (FRA1710 + FRA1720 // ENG1100 + ENG1120 ou ENG1121), tous les étudiants reconnaissent l'importance de ces cours. Une majorité d'étudiants est favorable à l'adoption d'une approche plus adaptée aux compétences (linguistiques, rédactionnelles, autres) initiales de chacun.

Par exemple, suite à un examen d'entrée, il pourrait y avoir trois possibilités:

- 6 crédits obligatoires (FRA1710 + FRA1720 // ENG1100 + ENG1120 ou ENG1121);

- 3 crédits obligatoires dans un cours avancé (FRA1720 // ENG1120 ou ENG1121);
- 0 crédits obligatoires en FRA // ENG.

(N.B. Les étudiants qui ont répondu à notre appel sont tous et toutes d'excellents éléments, qui auraient pu, probablement, éviter de faire les 6 crédits obligatoires en FRA // ENG.)

Une autre modification recommandée par certains étudiants est l'adoption d'une approche moins littéraire et plus méthodologique (par exemple, apprendre à analyser un texte et rédiger une dissertation) pour les cours de base FRA1710 // ENG1100.

En revanche, les étudiants se sont montrés nettement plus réservés à l'égard de l'introduction d'un examen visant à souligner l'excellente maîtrise de langue chez les finissants. À leur avis, les résultats de cet examen de fin d'études, même s'il devait être optionnel, et surtout la mention d'excellence linguistique sur le diplôme qui en découlerait, pourraient être utilisés de façon discriminatoire par d'éventuels employeurs.

Cours de philosophie

En ce qui concerne les cours de philosophie, les avis des étudiants sont plus partagés, certains ayant trouvé plus utiles les cours de culture générale, raisonnement moral et grands philosophes par exemple (PHI1503 ou PHI1504 // PHI1103 ou PHI1104), que ceux destinés plus spécifiquement à développer le raisonnement critique (PHI1501 et PHI1502 // PHI1101 et PHI1102). À propos de ces derniers, certains étudiants ont évoqué le décalage existant entre leurs attentes (l'initiation à la pensée critique) et l'enseignement dispensé (les principes de base de la logique). Il existe à leur avis une trop grande diversité de contenus et de modes d'évaluation dans le cadre des très nombreuses sections de ces cours. Ils ont unanimement souligné la nécessité de revoir et d'uniformiser PHI1501 // PHI1101, un peu à l'image de ce qui prévaut pour les cours de langues. Ils ont par ailleurs évoqué un certain nombre de chevauchements entre ce qui est prodigué dans les cours de langue et dans ces cours de philosophie.

Conscients du fait que les étudiants de la Faculté des arts sont les seuls à l'université à devoir suivre des cours de philosophie, ils se sont pour la plupart montrés favorables au maintien d'au moins 3 crédits obligatoires en philosophie – mais lesquels? Il existe un hiatus entre ce qui est apprécié – la culture philosophique plus générale – et ce qui est jugé fondamental – le raisonnement critique. Il y a donc lieu de repenser comment l'arrimage de ces deux dimensions de la philosophie peut être amélioré.

D) Recommandations

Cours de langue

Attendu qu'il existe un fort consensus au sujet de l'importance de la maîtrise de la langue, il est recommandé que la Faculté maintienne les 6 crédits de cours en français et en English.

Attendu que le niveau de compétence linguistique des étudiants est très variable au moment de l'entrée, il est recommandé que la Faculté

1. songe à mettre en place, pour les étudiants qui croient posséder d'excellentes aptitudes linguistiques, un examen de langue optionnel au moment de l'admission. Le résultat de ce test pourrait servir à :
 - a. exempter les meilleurs étudiants des 3 premiers crédits de langue (et de les remplacer par 3 crédits au choix). Le cas échéant, il faudra consulter les départements de français et d'English pour qu'ils se penchent sur les effets d'une telle mesure sur le contenu de leurs cours;
2. exiger de la plupart qu'ils suivent le programme tel qu'il prévaut à l'heure actuelle;
3. envisager la possibilité d'exiger des étudiants qui échouent leur premier cours de langue obligatoire de suivre un cours de formation linguistique particulier (grammaire ou autre) plutôt que de répéter le cours échoué. Les départements de français et d'English pourront proposer des solutions adaptées à leur curriculum.
4. Attendu que les étudiants éprouvent de fortes réserves à l'idée (facultative ou non) d'inscrire une mention concernant l'excellence en matière de langue sur le diplôme, il est recommandé de réfléchir à la création d'une forme de certificat d'excellence linguistique (sur le modèle, par exemple, du certificat en langue seconde décerné par l'ILOB). Ce certificat serait optionnel et pourrait être obtenu sur demande.

Cours de philosophie

À la lumière de l'ensemble des informations obtenues, les membres de la table de concertation sont un peu plus divisés au sujet des recommandations à faire au sujet des cours de formation fondamentale offerts par le département de philosophie. Certains collègues ne sont pas du tout convaincus de la nécessité des 6 crédits de philosophie à titre de formation fondamentale. Ces six crédits pourraient tout aussi bien être suivis dans d'autres domaines de culture générale

(histoire, art, musique, géographie, sciences de religion, lettres etc.). Ces collègues, minoritaires au sein de la table, recommandent de

1. S'aligner sur les pratiques qui prévalent ailleurs à l'université, en Ontario et un peu partout au Canada anglais, et éliminer tout simplement l'obligation de suivre 6 crédits de philosophie. Il est évident que cela aurait des répercussions importantes sur le département de philosophie (ce qui n'est pas du ressort de la table de concertation, mais ce dont les membres ne sauraient être dupes). La majorité des étudiants consultés ne semble pas en faveur d'une pareille opération.

Une majorité de membres croient qu'il est nécessaire que la Faculté offre un cours de raisonnement critique à tous les étudiants et qu'il s'agit de compétences générales qui sont utiles de façon universelle. Ils ne sont toutefois pas convaincus du bien-fondé du maintien de six crédits de philosophie obligatoires. Il est ainsi recommandé de:

1. Réduire le nombre de cours de philosophie obligatoires à trois crédits. Il conviendrait alors d'examiner les possibilités d'intégrer certaines dimensions de la culture philosophique générale (qui intéresse davantage les étudiants) à un enseignement du raisonnement critique (dont ils ont besoin).
2. Veiller à une meilleure coordination et relative harmonisation du contenu des cours PHI 1101 et 1501 afin d'éviter l'impression de laisser-faire ou de dispersion³. (Les guides produits par les départements d'English et de français pourraient servir de modèles ou de gabarits de base.)
 - a. Dans cet esprit, il convient de songer à l'adoption d'objectifs, de contenus et de composantes d'évaluation plus uniformisés (sans être nécessairement identiques).
 - b. Songer à l'adoption d'un manuel d'enseignement commun pour toutes les sections du cours offert en une même langue.
3. Songer à créer un cours d'introduction à la philosophie qui serait différent pour les étudiants inscrits dans un programme en philosophie. Cela permettrait aux philosophes de donner un cours plus adapté aux besoins de leurs propres étudiants (lequel pourrait par exemple comporter une composante de logique formelle plus importante). Cela

³ L'examen de l'échantillon des syllabus de cours mis à notre disposition révèle en effet une très grande diversité de contenu, de modes d'évaluation, voire d'objectifs pédagogiques. Les représentants du département de philosophie ont reconnu cet état de fait et nous ont indiqué qu'ils travaillaient à une meilleure coordination des contenus des cours Phi 1101 et 1501.

éviterait, du coup, qu'il existe une trop forte tension entre les prérogatives légitimes des philosophes pour les cours d'introduction et les besoins des étudiants de la faculté des arts en général.

4. Consulter les coordonnateurs des cours de français et d'English pour assurer une meilleure complémentarité des enseignements (et du coup éviter les chevauchements).

Enfin, compte tenu du fait que de très nombreux étudiants suivent ces cours de formation fondamentale à des étapes tardives de leur parcours (ce qui est contraire à l'esprit même de cette formation), il est recommandé

5. De mettre en place des mesures incitatives, voire coercitives, pour que les étudiants suivent les cours de formation fondamentale dès la première année ou, au plus tard, au cours de la deuxième année. (On pourrait par exemple les empêcher de s'inscrire à un onzième cours s'ils n'ont pas déjà complété les 6 crédits de langue et les 3 crédits de philosophie).

* * *

Les membres de la table de concertation no. 1 doivent toutefois souligner les limites de leur démarche, lesquelles sont reliées à la faible participation des étudiants (N=13) et du peu d'intérêt manifesté par les collègues de la faculté.

Février 2011

Marc Brosseau et Pierluigi Piovaneli